

Fiche de données de sécurité

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Nettoyant pour injecteur de carburant Motomaster^{MD}

Partie responsable : STP Products Manufacturing Company
44 Old Ridgebury Road
Suite 300
Danbury, CT 06810

Nº de téléphone pour information : +1 203 205-2900

Nº de téléphone d'urgence :

Pour une urgence médicale, faites le 1 866 949-6465/1 303 389-1332 (en dehors des États-Unis et du Canada)

Pour une urgence de transport, faites le 1 800 424-9300 (Chemtrec) ou le 1 703 527-3887 à l'extérieur des États-Unis et du Canada (appel à frais virés)

Date de préparation de la FDS : 2019-08-14

Utilisation du produit et utilisations déconseillées : Produit pour entretien automobile – Pour utilisation générale et professionnelle

2. Identification des dangers

Classification SGH :

Physique :	Santé :
Liquide inflammable – Catégorie 3	Toxicité aiguë – Catégorie 4 (par inhalation) Irritation cutanée – Catégorie 2 Cancérogène – Catégorie 1A Mutagénicité des cellules germinales – Catégorie 1B Toxique pour la reproduction – Catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 3 (Irritation respiratoire, effets sur le système nerveux central) Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée – Catégorie 2 Danger par aspiration – Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH :



Danger!

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Nocif par inhalation.

Conseils de prudence Prévention

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues

Fiche de données de sécurité

Provoque une irritation cutanée
Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages au sang, au thymus, au foie, à la rate ou à la moelle osseuse.
Peut causer une irritation respiratoire.
Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges.
Peut causer des défauts génétiques.
Peut causer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou présumée : Demander un avis médical.

En cas d'incendie : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique pour l'extinction.

Dangers non spécifiés ailleurs : Aucun

et des surfaces chaudes. - Interdit de fumer.
Conserver le récipient bien fermé.
Mettre à la terre et assurer la métallisation du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage ou autre qui soit antidiéflagrant.
Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles.
Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques.
Ne pas respirer les brouillards, les vapeurs ou les aérosols.
Laver la peau exposée soigneusement après manipulation.
Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit ventilé.
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

Entreposage

Entrepôter dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Conserver le récipient bien fermé.
Garder sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locale et nationale.

3. Composition/information sur les ingrédients

Composant	Nº CAS	Quantité
Kérosène	8008-20-6 / 64742-81-0	15 à 100 %
Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique	68333-25-5	0 à 90 %
Distillats de pétrole moyen, distillation directe	64741-44-2	0 à 90 %
Distillats de pétrole moyen hydrodésulfurés	64742-80-9	0 à 90 %
Distillats de pétrole léger hydrocraqués	64741-77-1	1 à 25 %
Solvant naphta, aromatique léger	64742-95-6	1 à 10 %
Polyoléfine alkyl phénol alkylamine	Secret commercial	1 à 5 %
Xylène	1330-20-7	< 3 %
Naphthalène	91-20-3	< 3 %
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	< 3 %
1,3,5-triméthylbenzène	108-67-8	< 2 %
Cumène	98-82-8	< 1 %
Toluène	108-88-3	< 1 %
Éthylbenzène	100-41-4	< 1 %
Benzène	71-43-2	< 0,90 %

L'identité spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition constituent un secret commercial.

Fiche de données de sécurité

4. Premiers soins

Par inhalation : Si des symptômes d'exposition se manifestent, transporter la personne à l'extérieur. Si la respiration devient difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau exposée au savon et à l'eau durant plusieurs minutes. En cas d'irritation ou de rougeur cutanée, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer les yeux à grande eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation ou les autres symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir. Si la victime est parfaitement consciente, lui demander de se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente.

Symptômes les plus importants : Irritant cutané. Peut causer une légère irritation oculaire. Nocif par inhalation. L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et des effets sur le système nerveux central, comme des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête et des nausées. Danger par aspiration – peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. L'ingestion peut aussi causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée ainsi que des effets sur le système nerveux central. Une exposition prolongée ou répétée peut causer des dommages au sang, au thymus, au foie, à la rate ou à la moelle osseuse. Contient du toluène, ce qui est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Contient du benzène qui peut causer le cancer ou des défauts génétiques. Le risque de cancer dépend du niveau et de la durée de l'exposition.

Indication de soins médicaux et de traitements spéciaux immédiats : Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion pouvant entraîner un risque d'aspiration. Le produit peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. En cas d'inhalation concentrée ou prolongée, il n'est pas exclu que des soins médicaux doivent être immédiatement dispensés.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés) : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau.

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les lieux clos et présenter un risque d'incendie ou d'explosion. Les vapeurs pourraient être plus lourdes que l'air et se déplacer le long des surfaces vers des sources de combustion éloignées et provoquer un retour de flamme. Les récipients fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à des chaleurs extrêmes. Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

Techniques spéciales de lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection complets pour éteindre les feux dans les secteurs où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Attention – risque de glissade. Éliminer toutes les sources d'ignition et ventiler la zone. Ventiler le secteur au moyen d'équipement antidéflagrant. Porter un équipement de protection approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Arrêter le déversement à la source s'il n'y a pas de

Fiche de données de sécurité

danger à le faire. Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans des récipients appropriés pour l'élimination. Nettoyer la zone de façon appropriée puisque les matières déversées, même en petites quantités, peuvent présenter un risque de glisser.

Précautions relatives à l'environnement : Éviter le ruissellement dans les égouts pluviaux et les cours d'eau. Signaler les déversements, conformément aux réglementations locales et nationales. Aviser le Centre national d'information si un déversement quelconque s'infiltra dans les voies navigables, la zone mitoyenne ou les rives attenantes.

7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact oculaire, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et le brouillard. Se laver la peau exposée soigneusement au savon et à l'eau après manipulation. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas permettre de fumer dans les zones d'utilisation ou d'entreposage. Ne pas manger ni boire en manipulant ce produit. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas couper, percer, meuler ou souder sur ou à proximité des récipients, même vides. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les mesures de précaution figurant dans la FDS au moment de manipuler les récipients vides.

Consultez la norme OSHA 1910.1028 pour des exigences supplémentaires quant à la manipulation du benzène.

Entreposage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles :

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clé.

Entreposer à l'écart des oxydants et autres matières incompatibles. Garder loin des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur excessive.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

PRODUIT CHIMIQUE	LIMITE D'EXPOSITION
Kérosène (vapeur d'hydrocarbure totale)	200 mg/m ³ MPT ACGIH VLE (peau)
Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA PEL 100 ppm MPT ACGIH VLE
Distillats de pétrole moyen, distillation directe (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA PEL 100 ppm MPT ACGIH VLE
Distillats de pétrole moyen hydrodésulfurés (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA PEL 100 ppm MPT ACGIH VLE
Distillats de pétrole léger hydrocraqués (comme solvant Stoddard)	500 ppm MPT OSHA PEL 100 ppm MPT ACGIH VLE
Solvant naphta (pétrole), aromatique léger	Non établi
Polyoléfine alkyl phénol alkylamine	Non établi
Naphtalène	10 ppm MPT OSHA PEL 10 ppm MPT ACGIH VLE (peau)
Xylène	100 ppm MPT OSHA PEL 100 ppm MPT, 150 ppm STEL ACGIH VLE
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm MPT ACGIH VLE
1,3,5-triméthylbenzène	25 ppm MPT ACGIH VLE
Cumène	50 ppm MPT OSHA PEL (peau) 50 ppm MPT ACGIH VLE
Toluène	200 ppm MPT, plafond de 300 ppm, 500 ppm STEL (maximum de 10 min par quart de 8 h) OSHA PEL 20 ppm MPT ACGIH VLE

Fiche de données de sécurité

Éthylbenzène	100 ppm MPT OSHA PEL 20 ppm MPT ACGIH VLE
Benzène*	1 ppm MPT, 5 ppm STEL OSHA PEL 0,5 ppm MPT, 2,5 ppm STEL ACGIH VLE

* Consultez la norme 29 CFR 1910.1028 pour les exigences de surveillance et autres liées au benzène.

Ventilation : Une ventilation générale devrait convenir à une utilisation normale. Pour les activités au cours desquelles les limites d'exposition pourraient être dépassées, une ventilation mécanique (p. ex., un système d'évacuation local) peut être nécessaire pour conserver le degré d'exposition en deçà des limites applicables.

Équipement de protection respiratoire : Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Pour les activités au cours desquelles les limites d'exposition sont dépassées, on recommande l'utilisation d'un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH et doté d'une cartouche pour vapeurs organiques ou d'un appareil respiratoire à adduction d'air. Le choix de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Sélectionner conformément aux normes 29 CFR 1910.134 et 1910.1028, ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre les incendies.

Gants : Au besoin, le port de gants imperméables en néoprène ou en nitrile est recommandé pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou de protection sont recommandées en cas de risque de contact oculaire.

Autre équipement ou vêtement de protection : Vêtements protecteurs appropriés, au besoin, pour éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence et odeur : Liquide clair et transparent, allant d'incolore à ambre clair, avec une odeur d'hydrocarbure.

État physique : Liquide	Seuil olfactif : Non disponible
pH : Sans objet	Pression de vapeur : Non déterminé
Point initial d'ébullition/plage : Non déterminé	Densité de vapeur : > 1
Point de fusion/de congélation : Non déterminé	Pourcentage de volatilité : 100 %
Solubilité dans l'eau : Insoluble	Vitesse d'évaporation : Non déterminé
Viscosité : Non déterminé	Contenu en COV : Non déterminé
Densité : < 1	Température d'auto-inflammation : Non déterminé
Coefficient de répartition eau/huile : Non déterminé	Extension de la flamme : Sans objet
Point d'éclair : 100 °F (38 °C) CC	Inflammabilité (solide, gazeux) : Sans objet
Limites d'inflammabilité : LIE : 0,6 (kérosène) LSE : 4,7 (kérosène)	Température de décomposition : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Habituellement non réactif

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manipulation.

Risques de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive et des flammes nues.

Matières incompatibles : Oxydants et réducteurs puissants

Produits de décomposition dangereux : Peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Fiche de données de sécurité

Effets possibles sur la santé :

Dangers aigus :

Par inhalation : Nocif par inhalation. L'inhalation du brouillard ou des vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures et des effets sur le système nerveux central, comme des étourdissements, de la somnolence, des maux de tête et des nausées.

Contact cutané : Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut entraîner le dégraissage et l'assèchement de la peau et des dermatites.

Contact oculaire : Peut causer une légère irritation oculaire.

En cas d'ingestion : Danger par aspiration – peut pénétrer dans les poumons lors de la déglutition ou des vomissements et causer des lésions pulmonaires graves qui peuvent être fatales. L'ingestion peut aussi causer des troubles gastro-intestinaux, comme des nausées, des vomissements et de la diarrhée ainsi que des effets sur le système nerveux central, dont de la somnolence, des maux de tête, des vertiges et un évanouissement.

Effets chroniques : Une surexposition prolongée ou répétée peut causer des effets nocifs hématologiques, rénaux, hépatiques, ainsi que sur l'ouïe, la moelle osseuse, la rate et le cœur. Le toluène est susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Il a été rapporté que l'exposition humaine au benzène cause des effets génotoxiques dans les lymphocytes in vivo.

Inscription aux listes de cancérogénicité : Le benzène est inscrit sur la liste des « substances cancérogènes pour les humains » groupe 1 par le CIRC, comme « produit dont la cancérogénicité pour les humains a été établie » par le NTP, comme « cancérogène défini sans autre catégorisation » par l'OSHA et comme ayant des « effets cancérogènes démontrés chez l'humain », A1 par l'ACGIH. Le naphtalène, le cumène et l'éthylbenzène sont classés par le CIRC comme possibles cancérogènes pour l'homme (groupe 2B). Le naphtalène est classé par le NTP comme un cancérogène raisonnablement possible chez l'humain. Aucun des autres ingrédients de ce produit n'est inscrit sur les listes des substances cancérogènes du CIRC, du NTP, ni de l'OSHA.

Mesures numériques de la toxicité :

ETA calculée pour le produit : DL50 orale : > 5 000 mg/kg
 DL50 cutanée : > 5 000 mg/kg
 CL50 par inhalation : 1,58 mg/l (poussière/brouillard)

Kérosène : DL50 orale chez le rat : > 5 000 mg/kg
 DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
 CL50 chez le rat par inhalation : > 5,28 mg/l/4 h

Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique :
 DL50 orale chez le rat : 3 200 mg/kg
 DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
 CL50 chez le rat par inhalation : 1,72 mg/l/4 h

Distillats de pétrole moyen, distillation directe :
 DL50 orale chez le rat : 5 000 mg/kg
 DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
 CL50 chez le rat par inhalation : 1,72 mg/l/4 h

Distillats de pétrole moyen hydrodésulfurés :
 DL50 orale chez le rat : 3 200 mg/kg
 DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
 CL50 chez le rat par inhalation : 4,6 mg/l/4 h

Fiche de données de sécurité

Distillats de pétrole léger hydrocraqués :

DL50 orale chez le rat : 3 200 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 2 000 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation : 4,6 mg/l/4 h

Solvant naphta (pétrole), aromatique léger :

DL50 orale chez le rat : 3 500 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 3 160 mg/kg

Polyoléfine alkyl phénol alkylamine :

Aucune donnée disponible.

Naphtalène : DL50 orale chez le rat : 2 200 à 2 600 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin > 2 000 mg/kg

Xylène : DL50 orale chez le rat : 4 300 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 1 700 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation : 5 000 ppm/4 h

1,2,4-triméthylbenzène : DL50 orale chez le rat : 3 280 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin > 3 160 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation : 18 mg/l/4 h

1,3,5-triméthylbenzène : DL50 orale chez le rat : 6 000 mg/kg
DL50 cutanée chez le rat : > 4 000 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation : 24 000 mg/m³/4 h

Cumène : DL50 orale chez le rat : 2 910 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin 10 578 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation, 8 000 ppm/4 h

Toluène : DL50 orale chez le rat : 5 580 mg/kg
DL50 cutanée chez le lapin : > 5 000 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation : > 20 mg/l/4 h

Éthylbenzène : DL50 orale chez le rat : 3 500 mg/kg

Benzène : DL50 orale chez le rat > 2 000 mg/kg
CL50 chez le rat par inhalation 43,7 mg/l/4 h
DL50 cochon d'Inde, à travers la peau > 8 260 mg/kg

12. Données écologiques

Écotoxicité : Très toxique pour la vie aquatique avec effets durables.

Kérosène : CL50 : Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 45 mg/l/96 h
EL50 : Daphnia magna (puce d'eau) 1,4 mg/l/48 h

Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique :
CL50 : Brachydanio rerio (poisson zèbre) 7,3 mg/l/96 h

Distillats de pétrole moyen hydrotraités : LL50 : Poisson 1,13 mg/l/96 h

Distillats de pétrole moyen hydrodésulfurés :
CL50 Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 35 mg/l/96 h

Distillats de pétrole léger hydrocraqués :
CL50 : Brachydanio rerio (poisson zèbre) 7,3 mg/l/96 h

Fiche de données de sécurité

Solvant naphta (pétrole), aromatique léger :

CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 9,22 mg/l/96 h
CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 6,14 mg/l/48 h

Naphtalène :

CL50 : Oncorhynchus gorbuscha (saumon rose) 1,4 mg/l/96 h
CL50 : Daphnia magna (puce d'eau) 2,16 mg/l/48 h

Xylène :

CL50 : Truite arc-en-ciel 13,5 g/l/96 h

1,2,4-triméthylbenzène :

CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 9,22 mg/l/96 h
CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) : 6,14 mg/l/48 h

1,3,5-triméthylbenzène :

CL50 : Carassius auratus (cyprin doré) 12,52 mg/l/96 h
CE50 : Daphnia magna (puce d'eau) 6 mg/l/48 h

Toluène :

CL50 : Oncorhynchus kisutch (saumon coho) 5,5 mg/l/96 h

Éthylbenzène :

CL50 : Pimephales promelas (vairon à grosse tête) 14,4 mg/l/96 h

Cumène :

CL50 : Vairon à grosse tête 6,32 mg/l/96 h

Benzène :

CL50 : Daphnia 3,44 mg/l/48 h
CL50 : Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) 5,3 mg/l/96 h

Persistante et dégradabilité :

Kérosène hydrosulfuré : 58,6 % en 28 jours

Distillats de pétrole léger hydrodésulfurés à craquage catalytique : 66,8 % en 28 jours

Distillats de pétrole moyen hydrotraités : 60 % en 28 jours

Distillats de pétrole moyen hydrodésulfurés : 60 % en 28 jours

Distillats de pétrole léger hydrocraqués : 60 % en 28 jours

Xylène : Facilement biodégradable

Naphtalène : Atteint 2 % de la DBO théorique en 4 semaines

Toluène : Facilement biodégradable

Éthylbenzène : Après une période d'adaptation des inoculums, l'éthylbenzène est biodégradé assez rapidement dans les eaux usées ou par des inoculums dans les boues activées.

Cumène : Pas facilement biodégradable

Benzène : Le benzène présent à 100 mg/l a atteint 40 % de la DBO théorique en 2 semaines selon l'utilisation d'un inoculum de boues activées.

Potentiel de bioaccumulation :

Xylène : FBC de 6 à 23,4

1,2,4-triméthylbenzène : Log K_oe : 3,63

1,3,5-triméthylbenzène : FBC de 161

Naphtalène : Facteur de bioconcentration (FBC) de 23 à 146; ces valeurs FBC indiquent que le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques est de faible à élevé.

Toluène : FBC 90

Éthylbenzène : FBC 15

Cumène : Peu probable de se bioaccumuler dans les organismes aquatiques

Benzène : Le potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques est faible.

Mobilité dans le sol :

Xylène : Faible mobilité dans le sol.

Cumène : Faible mobilité dans le sol.

Naphtalène : Devrait avoir une mobilité dans le sol qui varie de modérée à faible.

Benzène : Devrait avoir une grande mobilité dans le sol.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

13. Données sur l'élimination

Mettre aux déchets conformément à la réglementation locale, étatique/provinciale et fédérale.

14. Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) : Non réglementé dans des conteneurs non-vrac (450 litres [119 gallons] et moins).

Description des marchandises dangereuses selon le code IMDG : UN1268, distillats de pétrole, n.s.a., 3, III, quantité limitée, polluant marin

Si un récipient unique ou intérieur dépasse 5 l/5 kg, les dispositions du code IMDG pour le transport de polluants marins s'appliquent selon le cas.

15. Informations sur la réglementation

États-Unis :

INVENTAIRE TSCA DE L'EPA : Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques de la Toxic Substances Control Act (TSCA).

Section CERCLA 103 : Ce produit a une quantité à déclarer (RQ) de 504 kg (1 111 lb), fondée sur le RQ de 4,5 kg (10 lb) du benzène, présent à un maximum de 0,90 %. Les déversements de pétrole doivent être déclarés au Centre national d'information. De nombreux États/provinces ont des exigences de déclaration des déversements plus strictes. Signaler les déversements conformément aux exigences des réglementations fédérale, étatique/provinciale et locale.

Catégorie de danger sous SARA (311/312) : Classifié selon la classification SGH sur la communication des dangers 2012 de l'OSHA conformément à la section 2 de cette FDS.

SARA 313 : Ce produit contient les produits chimiques ci-dessous qui sont assujettis aux exigences de déclaration annuelle de publication en vertu du SARA Title III, Section 313 (40 CFR 372) :

Xylène < 3 %
Naphtalène < 3 %
1,2,4-triméthylbenzène < 3 %
Éthylbenzène < 1 %
Cumène < 1 %
Toluène < 1 %
Benzène < 0,90 %

Canada :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances du Canada.

16. Autres informations

Classification NFPA (NFPA 704) : Santé : 2 Incendie : 2 Instabilité : 0
Classement HMIS : Santé : 2* Incendie : 2 Danger physique : 0

*Danger d'ordre chronique pour la santé.

DATE DE RÉVISION : 2019-08-14

SOMMAIRE DE LA RÉVISION : Nouvelle FDS. Canada.

DATE DE LA VERSION PRÉCÉDENTE : S. O.

LES DONNÉES FOURNIES SONT DESTINÉES UNIQUEMENT À UNE UTILISATION DANS UN CONTEXTE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL